OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	**Note Explicative** Modification Règlement CiR Jeunes 23-24	Commission : Compétitions Jeunes et Accès Haut-Niveau Réunion cible : Nombre de pages : 3

Ci-dessous :

- En ~~ROUGE~~ : ce qui est retiré du règlement.
- En BLEU : les changements de fond.
- En VIOLET : les explications des changements.

2.4.1 En simple :

(2) **Les poussins(es)** peuvent s'inscrire **soit dans le tableau par séries, soit dans le tableau poussin.** L'inscription et le placement en série est **validé par le Coordonnateur Jeune de la Ligue.**

Les minibad peuvent s'inscrire **sous avis du Coordonnateur Jeune de la Ligue, soit dans le tableau poussin, soit dans le tableau par séries.**

Un(e) Minibad ou un(e) poussin(e) ne peut s'inscrire que dans une série **où le classement maximum du meilleur joueur est D8.**

Cette limite D8 empêche certains poussins de jouer dans leurs séries de niveau en simple (exemple : Liam ASSALIT pour le CRJ4 se retrouve en série 6 alors qu'il serait justifié qu'il joue en série 3). La commission jeunes propose d'accorder à Manu la possibilité de lever cette limite pour jusqu'à 3 poussins et 3 poussines par étapes, lorsque qu'il l'estime nécessaire :

Le Coordonnateur Jeune de la Ligue peut aller à l'encontre de cette règle et désigner jusqu'à 3 poussins et 3 poussines par étape pour qui cette limite sera levée.

Il n'est pas possible de lever simplement cette close, car elle protège les poussins qui n'auraient pas le niveau pour jouer dans les séries supérieures.

Le circuit 23-24 a déjà commencé (l'étape 4 fait partie du circuit de la saison suivante), si le CA approuve la proposition, un avenant sera rédigé pour la saison 23-24 et portera sur les étapes 1 et 2 de 23-24, avant d'intégrer cette close au règlement pour les saisons suivantes.

2.4.2 En double et double mixte

Pas de classement minimum requis. ~~Afin de respecter l'article 3.2.1 du R.G.C,~~ la Commission Jeunes et Haut-Niveau se réserve le droit, en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition, de proposer des séries au sein des tableaux concernés.

Les joueurs inscrits doivent être disponibles à la fois le samedi et le dimanche afin de pouvoir optimiser l'échéancier.

L'article 3.2.1 du RGC a changé, on ne tient plus compte des écarts de classement pour les compétitions par catégories d'âge.

3.1. Inscriptions

L'inscription des joueurs se fait par les Comités Départementaux. Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs peuvent inscrire directement les joueurs.

~~Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire édité par la Ligue.~~

Les inscriptions sont réalisées en ligne, via le logiciel utilisé par la Ligue pour gérer la compétition.

~~La plaquette et la feuille d'inscription~~ La plaquette invitation et l'affiche peuvent être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

Les inscriptions

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du **classement CPPH**.

Plus d'inscriptions papier/mail, les comités inscrivent les jeunes en ligne directement (gain RH et on évite les erreurs).

3.2. Montant des inscriptions

Le montant des droits d'inscription est fixé ~~à 8 € par joueur et par tableau~~ à 12€ pour le simple, 10€ pour le tableau prioritaire et 8€ pour le tableau facultatif (cf articles 1.1 et 2.3), par joueur.

Augmentation tarifaire (cf note explicative cahier des charges).

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à ~~l'organisateur dès la réception de la liste des qualifiés~~. la Ligue 1 mois après la réception de la facture correspondante, transmise à chaque comité dans les 10 jours qui suivent la compétition.

La Ligue touche les inscriptions (cf note explicative cahier des charges).

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

10-RÉCOMPENSES

~~Les récompenses sont à la charge du club organisateur.~~ Les vainqueurs et finalistes a minima seront récompensés. Une remise protocolaire des récompenses aura lieu en fin de compétition en présence de la Ligue et du partenaire. Cependant si des joueurs souhaitent récupérer leurs récompenses avant la fin de la compétition pour des raisons de long trajet, ces dernières leur seront remises.

La Ligue prend en charge les récompenses (cf note explicative cahier des charges).